|  |  |
| --- | --- |
| APPEL A PROJETS  Pôle Universitaire d’innovation SEVille  FICHE PROJET  « Soutien aux Partenariats » - 1ère vague | |
| Acronyme (facultatif) |  |
| Nom du projet |  |
| Type de partenariat | nouveau  à pérenniser |
| Identité du porteur de projet | |
| Nom du porteur |  |
| Laboratoire de recherche | N° UMR/UAR....... |
| Etablissement gestionnaire |  |
| Identité du partenaire socio-économique n°1 | |
| Nom de la société |  |
| Nom du correspondant |  |
| Type de structure | Entreprise (start-up, PME, ETI, grande entreprise)  Association  Fondation  Collectivité territoriale  Etablissement public, GIE, etc. |

|  |  |
| --- | --- |
| Description du projet | |
| Objet de la recherche/ de l’innovation | (Problématique soulevée et solutions envisagées/ caractère novateur du projet)  Dans le cas d’une pérennisation de partenariat, quelle thématique générale et quels sont les axes de recherche et d’innovation envisagés ?  20 lignes |
| Impact potentiel | (Impact environnemental, social, sur la santé publique...)  *10 lignes* |
| Environnement du projet | Préciser si le projet a déjà bénéficié d’un accompagnement ou d’un financement. Si oui, préciser le financeur et les résultats obtenus. |
| Résultats attendus | Dans le cas d’un partenariat nouveau, décrire le POC envisagé et les premiers éléments de la feuille route commune. Dans le cas d’une pérennisation de partenariat, indiquez de plus quels sont les guichets ou moyens visés pour obtenir un financement.  *10 lignes* |
| Calendrier | (Etapes du projet, jalons) |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Budget prévisionnel | | | |
| Aide demandée à SEVille pour le laboratoire | Dépenses de personnel :   * X mois de IE/IR/Post-doc.... | |  |
| Dépenses d’équipement : | |  |
| Dépenses de fonctionnement :   * Consommables * Missions * Prestations * Autre | |  |
| TOTAL | | ...................... euros |
| Participation du partenaire n°1 | Apport en numéraire : | ...... euros HT | |
| Apport en nature (personnel et dépenses propres) : | ...... euros | |
| Compléments d’information éventuels |  | | |

**APPEL A PROJETS**

**Pôle Universitaire d’Innovation**

**Soutien aux Partenariats**

**NOTE DE CADRAGE 2025**

Le PUI SEVille, lancé en mars 2024, fait partie des 29 projets lauréats de l’appel à Projet PUI de France 2030. Il réunit 6 fondateurs : Univ Eiffel, UPEC, ENPC, Erganéo, Paris-Est Sup et le CNRS.

À la croisée des thématiques Santé, Environnement et Ville, le PUI SEVille vise à :

* Augmenter l’impact et le flux des projets d’innovation émanant des laboratoires de recherche du territoire, tout en améliorant le taux de conversion de ces projets, notamment par la création de start-ups Deeptech.
* Accroître l'efficacité du soutien à l’innovation, en matière de recherche partenariale, de transfert de technologie et d’entrepreneuriat, sur le site de Paris-Est.

Pages web du projet : [1](https://www.univ-gustave-eiffel.fr/luniversite/nos-projets-transformants/pui-seville), [2](https://www.paris-est-sup.fr/projets-innovations/france-2030-investissements-d-avenir/pole-universitaire-d-innovation-seville/)

1. **Contexte et objectif du programme**

L’appel à projets de « Soutien aux Partenariats » encourage le rapprochement entre les laboratoires du site de Paris Est et le monde socio-économique.

Le programme soutient les collaborations de recherche structurantes, nouvelles ou existantes, s’inscrivant dans la durée.

* Durée des projets : entre 12 et 18 mois
* Montant maximal de l’aide par projet : 80 000 €

1. **Critères d’éligibilité**

La candidature doit impliquer :

* Au moins une équipe, chercheur, enseignant-chercheur ou ingénieur de recherche membre d’une entité de recherche du consortium.
* Au moins un partenaire du monde socio-économique ayant un établissement en France et un siège en Europe. Sont éligibles les partenaires suivants :
  + Une entreprise (start-up, TPE, PME, ETI ou grande entreprise)
  + Une association
  + Une fondation
  + Une collectivité territoriale
  + Etablissement public, GIE, etc.

Le partenariat entre ces acteurs peut être nouveau, s’agissant de favoriser l’émergence de coopérations inédites, ou déjà établi lorsqu’il s’agit de créer un laboratoire commun.

Le partenariat peut mobiliser tous les domaines de la science et doit inclure une dimension d’innovation sur une au moins des thématiques de SEVille : santé, environnement et ville. Les projets à la croisée des thématiques feront l’objet d’une attention particulière.

1. **Livrables / attendus**

Le livrable attendu est une feuille de route commune structurant une relation de long terme avec le partenaire socio-économique et incluant le détail des ressources nécessaires et leurs origines (labcom, chaire industrielle ou autres ressources publiques ou privées).

Elle sera étayée par des travaux en commun qui feront office de preuve de concept du partenariat à venir.

1. **Conditions financières**

Les projets doivent être cofinancés par SEVille et par le partenaire socio-économique.

Le soutien apporté par SEVille à concurrence de 80 000 € couvre les dépenses éligibles suivantes :

* Dépenses de personnel temporaire (technicien, assistant ingénieur, ingénieur, post-doctorant, stagiaire),
* Dépenses d’équipement,
* Dépenses de fonctionnement (consommables, missions, prestations internes ou externe...)

Le partenaire apporte un co-financement en numéraire ou en nature d’au moins 25% de l’aide apportée par SEVille.

*Les frais d’environnement des Etablissements ne sont pas éligibles.*

1. **Modalités d’exécution**

Une convention entre le chef de file, l’établissement porteur du projet – si différent du chef de file – et le partenaire socio-économique sera signée dès la validation par le comité de pilotage du PUI.

Cette convention précisera les règles de propriété intellectuelle des résultats issus du partenariat.

1. **Modalités de candidature et de sélection**

**Les candidatures seront à soumettre au plus tard le 5 mai 2025**

Les fiches projets doivent être envoyées aux adresses suivantes :

[arnaud.pacitti@univ-eiffel.fr](mailto:arnaud.pacitti@univ-eiffel.fr) et [gaelle.bouin@cnrs.fr](mailto:gaelle.bouin@cnrs.fr)

Les projets seront instruits dans le cadre du COM’OP du PUI SEVILLE du 14 mai 2025.

Les critères sont les suivants :

* Impact
* Qualité du projet et de l’équipe porteuse
* Potentiel de transfert et d’exploitation
* Capacité à faire émerger des coopérations

**Les équipes du PUI SEVille se tiennent à dispositions pour accompagner le projet dès sa genèse. Il est fortement recommandé de solliciter ces équipes pour la rédaction du dossier.**

Personnes contacts :

ENPC : [fabien.lieval@enpc.fr](mailto:fabien.lieval@enpc.fr)

UPEC : [sarra.bouden@u-pec.fr](mailto:sarra.bouden@u-pec.fr)

Univ Eiffel : [dina.andriamoratsiresy@univ-eiffel.fr](mailto:dina.andriamoratsiresy@univ-eiffel.fr) , [remi.manesse@univ-eiffel.fr](mailto:remi.manesse@univ-eiffel.fr)

CNRS : [maria.tamvaki@cnrs.fr](mailto:maria.tamvaki@cnrs.fr)

SATT Erganeo : [edouard.dolley@erganeo.com](mailto:edouard.dolley@erganeo.com)